

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 09 octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19  
Nombre de conseillers municipaux présents : 15  
Nombre de votants : 19  
Nombre de procurations : 4  
Date de la Convocation du Conseil Municipal : 06 octobre 2023

**PRÉSENTS** : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, Mmes BEGO Anne, Isabelle GUILLET, HOUEIX Marie-Thérèse, MAGRÉ Brigitte, PINIER Marie-Pierre, MM. FRÉOUX Jean-Paul, Régis MADIOT, HAENTJENS Vincent, LE PIOLET Benoît, ONIMUS Rémy, Mmes JAGUT Nolwenn, GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina.

**ABSENTS EXCUSES** : M. HAUROGNÉ Ludovic qui a donné pouvoir à Mme BEGO Anne, M. Franck MAGNEN qui a donné pouvoir à M. Gildas POSSEME, Mme LOYER Roselyne qui a donné pouvoir à Mme Isabelle GUILLET, M. JACOB Romain qui a donné pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC.

Le conseil municipal désigne Sabrina LUCAS comme secrétaire de séance. Le maire donne lecture des procurations qui lui ont été remises. Le quorum étant atteint, la séance commence.

### ORDRE DU JOUR

**Procès-verbal** : Conseil municipal du 05 septembre 2023

**Construction d'un bâtiment réversible à multi-usages** : Demande de subvention LEADER

**Construction d'un bâtiment réversible à multi-usages** : Demande de subvention DSIL/DETR – Fonds de concours Questembert Communauté

**Construction d'un bâtiment réversible à multi-usages** : Avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre

#### **2023.07.01 : PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2023**

Proposition d'approbation.

**Approbation à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **2023.07.02 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT REVERSIBLE A MULTI-USAGES : DEMANDE DE SUBVENTION LEADER :**

Le conseil municipal a décidé par délibération du 28 mars 2023 de créer des locaux visant à accueillir plusieurs usages dont des professionnels médicaux, paramédicaux, des services aux habitants et du coworking sur la parcelle AA 178 rue Saint - Hernin le long des parkings du complexe sportif. Par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a approuvé les plans d'avant-projet définitif.

Le projet présente environ 89m<sup>2</sup> de surface utile et est conçu pour répondre à des objectifs de qualité environnementale. Le projet au stade avant-projet définitif est estimé à 254 200€HT de coût de travaux.

Le calendrier prévisionnel

- Permis de construire accordé le 05 septembre 2023
- Etablissement du PRO : été 2023
- Appel d'offre lancé le 29 septembre 2023
- Signature des marchés : fin novembre 2023
- Démarrage des travaux : janvier 2024

Le plan de financement prévisionnel a évolué et est mis à jour. Pour le programme LEADER seules les dépenses de travaux sont éligibles. Une proratisation des subventions des autres financeurs est appliquée.

Le plan de financement prévisionnel

Dépenses € HT		Recettes € HT		
Type de dépense	Montant	Financier	Montant	% du projet
Travaux	254 200€	Autofinancement (20% minimum)	51 240 €	20%
Exposition	2 000€	Etat DSIL ou DETR	57 120.58€	22%
		Département	73 823.81 €	29%
		Europe – FEADER- Leader	74 015.61€	29%
<b>Total</b>	<b>256 200€</b>	<b>Total</b>	<b>256 200€</b>	<b>100%</b>

\*\*\*\*

#### Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du 10 mai 2023 ;

Considérant la délibération du 20 juin 2023 ;

#### Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le projet présenté et le plan de financement modificatif prévisionnel.
- Autorise le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel.
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'Europe notamment FEADER-Leader
- Autorise le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention « Construction d'un bâtiment réversible à multi-usages ».

#### **2023.07.03 : : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT REVERSIBLE A MULTI-USAGES : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL/DETR – FONDS DE CONCOURS QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ**

Le conseil municipal a décidé par délibération du 28 mars 2023 de créer des locaux visant à accueillir plusieurs usages dont des professionnels médicaux, paramédicaux, des services aux habitants et du coworking sur la parcelle AA 178 rue Saint - Hernin le long des parkings du complexe sportif. Par délibération du 20 juin 2023, le conseil municipal a approuvé les plans d'avant-projet définitif.

Le projet présente environ 89m<sup>2</sup> de surface utile et est conçu pour répondre à des objectifs de qualité environnementale. Le projet au stade avant-projet définitif est estimé à 254 200€HT de coût de travaux.

Le calendrier prévisionnel

- Permis de construire accordé le 05 septembre 2023

- Etablissement du PRO : été 2023
- Appel d'offre lancé le 29 septembre 2023
- Signature des marchés : fin novembre 2023
- Démarrage des travaux : janvier 2024

Le plan de financement prévisionnel a évolué et est mis à jour. Le Préfet du Morbihan, par courrier du 18 septembre 2023 autorise la commune a déposé par anticipation une demande de subvention au titre de la DETR/DSIL.

Pour rappel le fonds de concours de Questembert Communauté peut aider les projets d'investissement, il est fléché pour le financement des prestations intellectuelles.

#### Le plan de financement prévisionnel

DEPENSES	MONTANT (H.T.)	RESSOURCES	MONTANT (H.T.)	%
Travaux	254 200 €	<i>Aides publiques (sous-total)</i>	248 438 €	78%
Prestations intellectuelles	43 880 €	∅ Union Européenne	74 015 €	23%
Autres : aménagements extérieurs et VRD	22 150 €	∅ Etat <i>DSIL/DETR</i> <i>sur 320 230 - 32 400</i> <i>= 287 830 €</i>	71 958 €	22%
		Département (PST)	93 000 €	29%
		Questembert Communauté <i>(sur 43 880€)</i>	9 465 €	3%
		<i>Autofinancement</i>	71 792 €	22%
<b>TOTAL</b>	<b>320 230 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>320 230 €</b>	<b>100%</b>

#### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant la délibération du 10 mai 2023 ;

Considérant la délibération du 20 juin 2023 ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité.**

- Approuve le projet présenté et le plan de financement modificatif prévisionnel.
- Autorise le Maire à apporter toute modification au plan de financement prévisionnel.
- Autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de la DETR/DSIL.
- Autorise le maire à solliciter le fonds de concours auprès de Questembert Communauté sur le volet prestations intellectuelles du projet de construction.
- Autorise le Maire à signer tout document afférent au dossier de demande de subvention « *Construction d'un bâtiment réversible à multi-usages* ».

\*\*\*\*\*

#### **2023.07.04 : CONSTRUCTION D'UN BATIMENT REVERSIBLE A MULTI-USAGES: AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

L'agence d'architecture Partition architecture a été désignée maître d'œuvre le 11 mai 2023 pour un montant de rémunération de 16 100€ HT pour le forfait provisoire et 700€HT pour la réalisation du quantitatif.

Conformément à l'article AP 8.1.2 du CCAP, le montant définitif de la rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixé à l'acceptation du montant des travaux à la mission l'Avant-projet définitif. Cette estimation présentée en commission du 18 septembre dernier est de 255 000€ HT.

Vu le Code de la commande publique,

Vu le marché conclu avec Partition Architecture en date du 11 mai 2023 qui prévoyait des travaux à hauteur de 140 000 € HT;

Vu l'évolution du programme vers un bâtiment qualitatif et adapté aux besoins des professionnels qui seront accueillis ;

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- Conclut l'avenant n°01 avec Partition Architecture ;
- Modifie le montant du marché de maîtrise d'œuvre comme suit :
  - Marché initial du 11 mai 2023 : montant 16 100 € HT
  - Avenant n°01 : montant 14 500 € HT
  - Nouveau montant du marché : 30 600 € HT
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous les documents se rapportant à son exécution.

#### *Annexe 1 : Avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre*

##### **Observations**

- **Concernant le cabinet médical, Jean-Paul FREOUX interpelle sur l'arbre et la perte de luminosité dans les bureaux.**
- **Gildas POSSEME indique que l'implantation du bâtiment aurait pu être reculée entre les 2 arbres mais cela diminuerait les espaces situés au nord pour d'éventuels agrandissements.**
- **Jean-Pierre GALUDEC rappelle que le bâtiment (forme et aménagements) a été conçu en tenant compte de la présence de l'arbre notamment en vue de préserver son système racinaire ou encore en choisissant un système de traitement des pluvielles adapté.**

\*\*\*\*\*

##### **INFORMATIONS :**

Jean-Pierre GALUDEC propose la création d'un poste de conseiller délégué travaux-bâtiments pour le suivi des chantiers notamment le cabinet médical et la salle de sports. La délégation sera proposée au prochain conseil municipal.

\*\*\*\*\*

##### **POINTS DIVERS**

- **Salle de sports**

Jean-Paul FREOUX s'interroge sur la salle des sports. Il revient sur les propositions faites lors de la commission bâtiment de septembre : supprimer le mur à l'ouest pour éviter les gradins avec ascenseur serait une perte pour le jeu du foot en salle, il suggère aussi de diminuer le nombre de places de tribunes et de les placer sur les côtés et non sur la partie ouest.

Benoît LE PIOLET demande des précisions sur les évolutions demandées.

- Il a été demandé à la maîtrise d'œuvre de faire évoluer le projet en tenant compte des besoins en stockage, d'une tribune/gradins pour les spectateurs, d'un espace convivialité.
- La création d'une tribune surélevée entraîne la création d'un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite, une demande de créer la tribune au niveau du jeu en supprimant le mur a été demandée.
- L'évitement du dévoiement des réseaux pour permettre l'extension est une piste, en réduisant l'agrandissement de la salle.

- Cette dernière piste suppose de retravailler la distribution de l'entrée et la zone de convivialité.
- Pour répondre aux besoins de stockage, il s'agit de créer une extension mesurée côté nord.

Jean-Pierre GALUDEC rappelle que les financeurs attendent que la commune engage des dépenses, notamment le Fonds Vert. Il est proposé de lancer le marché de désamiantage pour valider d'ici la fin de l'année le prestataire.

- **Cabinet médical**

Jean-Paul FREOUX demande où en est ABC Investigation dans sa recherche de médecins.

Des échanges récents ont eu lieu, il y a des pistes.

Le docteur Kerner est confiant sur le fait que la commune accueillera des médecins car aujourd'hui le cabinet de Malansac ne peut répondre à toutes les demandes malgré l'installation encore souhaitable d'un 5<sup>ème</sup> médecin. Par ailleurs, la Clinique des Augustines de Malestroit a écrit à la mairie qu'elle intégrait la création du bâtiment sur Pluherlin dans sa capacité de déploiement de ses services pour envisager par exemple une permanence médicale.

Benoit LE PIOLET informe que la commune de St Martin a une cabine de télémédecine.

- **Urbanisme**

Jean-Paul FREOUX demande s'il y a des contacts pour les lots de La Pichonnerie. Jean-Pierre GALUDEC indique que 3 candidatures sont parvenues en mairie et précise que la commune n'a pas encore suffisamment communiqué sur cette opération.

Bénédicte GARCON précise que cette information peut être transmise à l'ADIL qui recense les projets de lotissements.

\*\*\*\*\*

#### **CALENDRIER :**

La date du 16/10 sur les priorités du mandat est maintenue.

- Bénédicte GARCON invite chacun à réfléchir à son engagement.
- Régis MADIOT propose qu'on discute sous un format bilan et que cette réflexion vive dans le temps ; ce n'est pas une réunion.
- Benoît LE PIOLET propose de mettre – revoir les groupes de travail.

Prochain conseil municipal le 22/11 à 18h30

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21h15.

Le présent procès-verbal a été approuvé par le Conseil municipal du 22 novembre 2023.

**Sabrina LUCAS**  
La secrétaire de séance

**Jean-Pierre GALUDEC,**  
Maire